

ARRETE N° 2014-75 du 21/11/14

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master et du 1^{er} aout 2011 relatif à la Licence,

Vu les statuts de l'université,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean VIGNES, professeur des universités et directeur de l'U.F.R. Lettres, Arts et cinéma (LAC), à l'effet de signer dans le cadre des campagnes d'inscriptions universitaires concernant l'U.F.R. susmentionnée :

-les décisions de refus opposées aux demandes d'autorisation d'inscription en 2^{ème} année de Master ;

- les décisions de refus prises à la suite de recours administratifs, déposés auprès du directeur de l'U.F.R. susmentionné, contre les décisions de refus initial opposées aux demandes d'inscription visées à l'alinéa précédent.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean VIGNES, délégation de signature est donnée pour les décisions définies à l'article 1 à Madame Anne LÉTÉ, maîtresse de conférences, directrice adjointe de l'UFR.

Article 3 :

Les délégataires sont tenus de rendre compte, chaque année de l'utilisation de la présente délégation.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

La directrice générale des services de l'université et la responsable de la direction des études et de la vie universitaire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21/11/14

La présidente de l'université

Christine CLERICI

Affiché le : 21 NOV. 2014

Transmis au recteur le : 21 NOV. 2014